

ACCUEIL

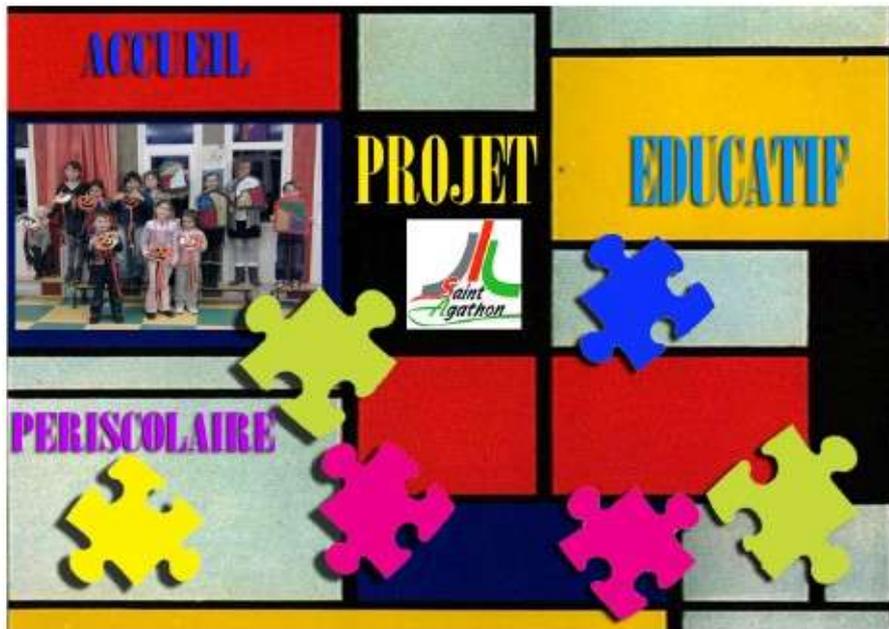
PROJET

EDUCATIF



PERISCOLAIRE

**PROJET EDUCATIF DE
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
de SAINT AGATHON**



PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE de SAINT AGATHON

La Commune de Saint Agathon souhaite s'inscrire dans une politique volontariste et novatrice dans les domaines de l'Enfance et de la famille.

C'est dans ce contexte qu'elle propose un accueil à l'accueil périscolaire ou CLSH et qu'elle élabore ce Projet Educatif.

1-L'ACCUEIL PERISCOLAIRE A SAINT AGATHON.

La Commune de Saint Agathon gère un Accueil périscolaire lié à son Ecole publique. L'Accueil périscolaire proposé par la commune doit jouer un rôle social évident, compte tenu de l'organisation des temps de travail. Il facilite ainsi l'organisation des temps sociaux des familles.

L'Accueil périscolaire est avant tout un lieu où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Il est accessible à tous et répond aux besoins d'accueil exprimés par les parents et les enseignants, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier.

L'accueil périscolaire s'organise autour de la journée d'école des enfants et du temps familial. Il offre une qualité d'accueil dans des conditions de confort et de sécurité maximale. Ce lieu charnière favorise le partenariat entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, personnel de service).

L'accueil du matin et l'accueil du soir,

Proposent à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches :

- l'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes.
- Temps méridien : il comprend le temps de restauration et des propositions d'activités ludiques au niveau de la cour.
- après un goûter collectif, l'accueil du soir favorise des activités de détente avec la possibilité, pour les enfants des classes élémentaires, de participer à l'aide aux devoirs dans un espace calme sous la responsabilité d'un animateur.

Ainsi, l'accueil périscolaire propose aux enfants :

- un lieu de convivialité de respect et de socialisation qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.
- Des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences.
- Des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, dans un lieu favorisant l'échange et le dialogue, faisant appel à la solidarité, la créativité à travers de nouvelles activités éducatives.
- Des conditions favorisant l'épanouissement personnel de l'enfant et participant à son autonomie future.

2-LES INTENTIONS EDUCATIVES.

Il s'agit de définir le cadre qui fixe les actions éducatives de l'accueil périscolaire de la commune de Saint Agathon.

Développement de l'enfant.

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les règles de vie en société. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant.

Favoriser l'autonomie.

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant. De plus, il est important de donner à l'enfant de bonnes habitudes sur le plan de l'hygiène : mise en place de l'hygiène bucco-dentaire après la cantine, sur le temps méridien.

Cela pourrait se résumer ainsi : « Aide-moi à faire seul ».

Notion de coéducation.

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs.

C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les centres de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de coéducation.

La vie de groupe.

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partage mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

La place du jeu.

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu et le respect des règles. Individuel ou collectif, organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement personnel et de partage.

Ainsi, le jeu est un vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés.

Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs et créatifs.

3-LES MOYENS pour permettre le fonctionnement de l'accueil.

Les moyens humains.

L'accueil bénéficie d'une équipe d'animateurs de qualité dont la coordination est confiée à un responsable expérimenté, qui sert de référent auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs : une directrice, responsable de l'Accueil périscolaire (BAFD), un adjoint co responsable de l'animation (BAFD) ; des agents chargés de l'encadrement des enfants complètent l'équipe : leur nombre est calculé en fonction de la réglementation des accueils collectifs des mineurs.

Cette équipe éducative est composée de personnes complémentaires, motivées et dynamiques.

- Quantitatif : déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor, l'accueil périscolaire respecte la réglementation des accueils collectifs de mineurs en matière de taux d'encadrement. Celle-ci fixe les conditions d'encadrement à un animateur pour dix enfants de moins de six ans et un pour quatorze de plus de six ans.
- Qualitatif et règlementaire: les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant l'accueil périscolaire sont : le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou des diplômes admis en équivalence, le CAP Petite Enfance ou être titulaire de la Fonction Publique Territoriale en matière d'animation. La réglementation impose un taux minimum de titulaires de qualifications pour l'encadrement des enfants : 80% à ce jour.

Les locaux.

Afin d'accueillir les enfants, la commune de St Agathon propose un bâtiment spécifique, situé entre les écoles maternelle et élémentaire, et doté de tous les équipements nécessaires. Il offre une qualité d'accueil dans des conditions de confort et de sécurité maximale. Ce bâtiment spécialement aménagé avec du mobilier et du matériel adaptés permettra la mise en place d'activités de découverte et d'éveil. Cette structure qualitative contribuera au déroulement harmonieux des activités périscolaires entre les enfants et l'équipe d'animation.

Les moyens financiers.

Les charges et produits liés au fonctionnement de l'accueil périscolaire se répartissent ainsi :

- Charges : personnel, consommation énergétique, alimentaire, entretien et amortissement du bâtiment, consommables pédagogiques, jeux et jouets, produits d'entretien.
- Produits : participation des familles, diverses aides de la Caisse d'Allocations familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). La Commune supporte environ 80% du prix de revient de cette activité.

Le Projet Pédagogique.

Au sein de la structure, un Projet Pédagogique est rédigé en équipe. Ce document a pour fonction de décliner les conditions d'organisation propres à cette structure d'après les finalités éducatives exposées dans le présent Projet Educatif.

4- ACCUEIL PERISCOLAIRE, mode d'emploi.

Inscription.

L'inscription générale à l'accueil périscolaire se fait lors de l'inscription à l'école.

A partir des inscriptions, l'équipe prépare un planning hebdomadaire pour organiser le taux d'encadrement et l'animation.

Il est demandé aux familles de remplir le formulaire de renseignements, portant particulièrement sur les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence et de troubles de la santé. Il faut préciser également que ce formulaire est accompagné d'une fiche sanitaire.

➤ Accueil du matin :

Les enfants sont accueillis dès 7h15, le matin jusqu'au moment de l'entrée en classe.

➤ Accueil du soir :

L'accueil commence dès 16h30 jusqu'à 18h45, avec un goûter de 16h30 à 17h puis viennent des activités ludiques et l'aide aux devoirs est proposée aux plus grands. D'autres activités peuvent être mises en place, selon le projet pédagogique.

Modalités de paiement.

L'unité de paiement est la demi-heure. Toute demi-heure entamée est facturée.

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

La facturation est établie par la Commune.

Horaires d'accueil.

Les horaires d'accueil répondent aux besoins de la majorité des familles. L'amplitude horaire peut être éventuellement revue.

Relations avec les familles.

L'accueil se veut un lieu de discussions et d'échanges autour de la journée de l'enfant.

L'équipe d'animateurs est particulièrement sensibilisée à relayer les informations auprès des différents interlocuteurs de l'enfant : enseignants, Directeurs, directeur du CLSH.

L'équipe d'animation et les gestionnaires de l'accueil périscolaire sont à l'écoute des familles quant à l'amélioration de ce service dédié aux enfants.

Le présent projet éducatif fait l'objet d'un échange avec les parents élus au sein des Conseils d'école.

Ce Projet Educatif est présenté en délibération en Conseil municipal.

5- REGLEMENT intérieur.

Le règlement intérieur est adopté par délibération en Conseil Municipal.
Il peut être réactualisé en cas de besoin. Il est contractualisé avec les familles à chaque rentrée scolaire.
Il est consultable auprès des services de la Commune et sur le site internet de la commune; il est à disposition dans les écoles et remis sur simple demande à toute personne intéressée.
